

# Marvell passe à l'action

Marvell, dont le nom est tout simplement inspiré de l'éditeur de comics, est un cabinet d'avocats d'affaires né en septembre 2011 de la fusion entre LSK et WSA. L'équipe remplit tous les critères pour réussir cette opération, aussi délicate que rare sur le marché des cabinets.

## Quelques repères

**Date de création :** septembre 2011  
**Managing partner :** Jean-Louis Lasserri  
**Nombre d'associés :** 9  
**Nombre total d'avocats :** 32  
**Chiffre d'affaires (estime) :** 75 millions d'euros en 2012  
**Départements :** corporate, social, commercial et fiscal

sieurs propositions d'anglo-saxons désireux de s'installer à Paris, « mais le projet d'intégrer une firme internationale avec des méthodes si différentes des nôtres ne nous a pas convaincus », conclut-il.

Le temps était également venu pour LSK de grandir, gagner en visibilité pour pérenniser l'aventure et renforcer les capacités des associés à développer leur clientèle. « Sensibilisés depuis plusieurs années au business development, mes associés méritaient une valorisation de leurs compétences par la croissance pour se transformer en véritables apporteurs d'affaires », souligne Jean-Louis Lasserri, fondateur de LSK et managing partner de Marvell aujourd'hui.

La fusion, opération complexe et périlleuse, ne fait pas peur aux deux équipes. L'idée fondamentale, explique l'associé dirigeant, est de concilier deux espaces de liberté. « Nous avons donc fait un travail en amont pour anticiper, étudier les compatibilités, les spécialisations de chacun, les liaisons de compétences, la dimension financière, la rémunération, les souhaits et attentes. En six mois à peine, nous avons rassemblé les deux équipes et fondé un nouveau cabinet à notre image. » Concernant la forme sociale, le choix des associés s'est porté vers l'AARPI, une société en participation dont le mode d'organisation est très libre. Elle permet une intégration juridique et fiscale plus aisée en y associant les personnes morales qui préexistaient pour, à terme, changer de statut fiscal si le besoin s'en fait sentir.

### Une ambition commune

L'ensemble des associés partagent le même souhait de départ: développer leur cabinet en facilitant le cross-selling. Grâce à la forte complémentarité des compétences, les dossiers circulent facilement d'un associé à l'autre. Cette démarche

passe par la présentation des clients aux autres associés, l'abandon de l'idée de personnalisation des dossiers et l'adoption de statut incitant au partage. « Grâce à la constitution en AARPI, nous partageons le sentiment d'appartenir à la structure, ce qui participe à la reconnaissance de celle-ci.

En effet, nous n'avons pas de part de capital puisque cette forme de société est dépourvue de "patrimonialisation", confie l'associé en droit social Valérie Scetbon. L'idée fondamentale est donc bien de construire une entreprise plutôt qu'une association d'individus. Les personnalités de chacun sont réunies sous la coupe d'un seul: Jean-Louis Lasserri, dont l'esprit visionnaire est reconnu unanimement par les avocats du cabinet. Pour Valérie Scetbon, à ses côtés depuis 1991, « son regard du métier d'avocat est celui d'un chef d'entreprise. Il dirige le cabinet de manière pragmatique et visionnaire, en employant parfois des racourcis devantants! » À chaque dizaine d'années sa dose d'entrepreneuriat. En 1988, il monte son propre cabinet. En 1998, il crée Lexbase, une base de données juridiques en ligne. En 2011, il prend la direction de l'équipe de Marvell. À présent, il guide ce cabinet d'une quarantaine de personnes et transmet ses valeurs à tous. Combativité sans agressivité, le ton est toujours juste.

### Des pratiques complémentaires

La fusion des deux structures est également tactique sur le plan des métiers. La complémentarité entre les matières a beaucoup joué dans la réalisation de l'opération et se retrouve dans chacun des pôles du cabinet. Le département social regroupe deux types d'activités, celle de Valérie Scetbon tournée vers le droit du travail, le contentieux individuel et le droit de la sécurité sociale, et celle de Serge Wilinski qui intervient en droit social des affaires (LBO,



Le cabinet au grand complet: (au deuxième plan, de gauche à droite) Valérie Morales, Jean-Louis Lasserri, Sandra Corcos, Fabrice Bouquier, Remy Blain, (assis au premier plan) Françoise Alambret, Serge Wilinski, Olivia Colmet-Daage et Valérie Scetbon.

management package, restructuring). Ce pôle tire aussi sa force de ses effectifs puisqu'il compte, avec Françoise Alambret, trois associés et douze collaborateurs, dont deux seniors arrivés en janvier (Marie Subreville, une ancienne de chez August & Debouzy, et Alexan ra Collange, qui a fait ses armes chez Moisan-Boutin & Associés puis Gallon). Du côté du pôle commercial, Olivia Colmet Daage et Valérie Morales, en provenance de LSK, travaillent maintenant avec Remy Blain, un ancien de chez WSA. Olivia Colmet Daage est spécialiste des contentieux bancaires et financiers, avec une équipe rompie aux voies d'exécution et aux saisies immobilières (notamment, Béatrice D'Argouves, qui a fait ses armes au Cabinet Varlet). Valérie Morales intervient quotidiennement en contentieux commercial et pénal des affaires.

Rémy Blain apporte à l'équipe son expertise en droit de la concurrence et de la distribution. Avec leurs cinq collaborateurs, dont trois seniors, et un conseil (Nicolas Sapir), l'équipe intervient régulièrement dans des litiges corporate complexes.

Le département corporate tire de la fusion une force par le nombre notamment. Les quatre associés, dont Sandra Corcos, ex-Hughes Hubbard, et cinq collaborateurs partagent tous une activité en M&A, ce qui permet d'aligner les compétences de tout un groupe sur les dossiers importants. Ensuite, Marvell entretient à la fois une clientèle internationale – en provenance principalement de WSA – et fran-

çaise. Le cabinet accompagne des grands groupes américains pour leur implantation en France en assurant le suivi de tous les aspects juridiques français, et conseille de nombreux fonds d'investissement, chefs d'entreprise et clients privés au cours de montages d'opérations. L'ancienne équipe de LSK est experte en montages LBO tandis que celle issue de WSA est très bien positionnée sur le conseil aux actionnaires et de fonds de private equity.

Enfin, en droit fiscal, le cabinet bénéficie de l'expérience de Jean-Louis Lasserri qui, accompagné d'un conseil et d'un collaborateur, permet au corporate de finaliser les opérations.

« La combinaison est intelligente puisque nous mêlons des niveaux de "seniorités" différents avec des associés corporate entre 38 et 54 ans. Nos clients nous confient essentiellement des problématiques qui exigent un haut niveau de compétence que nous parvenons à prendre en charge grâce à notre complémentarité en matière de secteurs et de types d'opération », explique Serge Wilinski. Le cabinet s'appuie également sur l'expérience en entreprise de Remy Blain, qui a exercé dix ans chez Total en finance internationale, deux ans chez Thalès en financement de projet et cinq ans chez EADS en qualité de directeur juridique de la division défense.

Cette configuration idoine a permis à Marvell de coopérer deux nouveaux associés dès la création de la structure: Fabrice Bouquier en fusions-acquisitions et Françoise Alambret en droit social des affaires.

### Les super héros ont de l'avenir

La création de Marvell permet aussi d'asseoir la renommée des associés à l'international. Le cabinet vient de créer un *brazilian desk* par le biais d'un partenariat exclusif avec un cabinet local: Carlos Mafra de Laet Advogados. Ce cabinet d'affaires, dont l'effectif dépasse les cent avocats, est présent à Rio, São Paulo, Porto Alegre et Curitiba. Les dos-

siers liant les deux cabinets sont axés sur les investissements immobiliers, le droit fiscal et les clients privés. Un avocat brésilien basé chez Marvell y est entièrement dédié.

Les associés, convaincus de la force de l'union des deux structures, cherchent à présent à renforcer leurs métiers. Plusieurs recrutements majeurs devraient intervenir prochainement en restructuring, en IP/IT et en immobilier. Marvell peut à présent jouer sa nouvelle carte: celle de l'international. Le premier essai fructueux au Brésil devrait se transformer en un panel intéressant de cabinets étrangers en liens étroits avec les super héros français du droit des affaires. ■

### 1+1=1

Pour WSA, l'attrait de la fusion était évident. Après la scission des équipes entre Serge Wilinski d'un côté et Lionel Scotto de l'autre (qui a créé Scotto & Associés), la structure avait besoin d'un second souffle. L'équipe était effectivement devenue trop restreinte pour pouvoir répondre efficacement aux besoins des clients.

« Nous nous sommes tournés naturellement vers l'équipe de LSK. Avec Jean-Louis Lasserri, nous nous connaissons depuis la petite enfance, nos projets de croissance s'additionnaient parfaitement et les compétences de nos deux équipes étaient totalement complémentaires », explique Serge Wilinski. L'associé avoue avoir étudié plu-